

Publié le 15 septembre 2014.
Dernière modification : 27 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

Charles BARDON, SAÏGON CONSTRUCTEUR NAVAL

Publicité
(*Les Affiches saïgonnaises*, 21 mars 1919, p. 10)
BATEAUX À MOTEUR
de travail et de plaisance, de mer et de rivières

Petits chargeurs, chalutiers, bateaux pour passagers et marchandises, en teck et autres bois très secs

CANOTS AUTOMOBILES RAPIDES

CH. BARDON, constructeur naval
136, rue Paul-Blanchy
SAÏGON (Cochinchine)



BATEAUX A MOTEURS
de travail et de plaisance, de mer et de rivières

Petits Chargeurs, Chalutiers, Remorqueurs, Bateaux pour



passagers et Marchandises, en teck et autres bois très secs
CANOTS AUTOMOBILES RAPIDES

CH. BARDON, Constructeur Naval
136, Rue Paul-Blanchy, 136
SAIGON (Cochinchine)

Publicité
(L'Écho annamite, 20 octobre 1921)



Ong Ch. BARDON
Quai de la Marne SAIGON-KHANH-HOI

Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 140 :
ÉTABLISSEMENTS CHARLES BARDON
Constructeur naval — Canots automobiles — Bateaux à moteurs-glisseurs-
hydravions
Quai de la Marne, Saïgon-Khanh-hoi

Publicité
(L'Écho annamite, 6 juillet 1922)

LE PASSE-POURTOUT ... LE VÉHICULE IDÉAL ! ...
LE PASSE-PARTOUT
... RAPIDE COMME UNE AUTOMOBILE...
... ATTERRIT PARTOUT ...
... SE GARE PARTOUT ...
... SE DÉMONTE PARTOUT ...
... SE REMONTE PARTOUT ...

Ce petit hydroglisseur muni d'un moteur Anzani 10/12 HP. avec hélice aérienne vous transportera rapidement vous et vos amis, partout où il y a au moins dix centimètres d'eau même dans la rizière inondée en saison des pluies ; vous ferez facilement 25 kilomètres et ne dépenserez que 3 à 5 litres d'essence à l'heure.

Passez commande de suite aux ÉTABLISSEMENTS CH. BARDON.
Quai de la Marne, Saigon (Khanhhoi).
Agence Générale pour la vente des Glisseurs Farman en Indochine.
On demande à acheter une chaloupe en bon état de navigation pouvant remorquer deux à trois jonques. On ferait échange de préférence contre un grand canot automobile à cabine neuf.
Ecrire à Ch. BARDON, 127, rue Paul Blanchy, Saigon,

LE PASSE-POURTOUT

... LE VÉHICULE IDÉAL ! ...
LE PASSE-PARTOUT
... RAPIDE COMME UNE AUTOMOBILE...
... ATTERRIT PARTOUT...
SE GARE PARTOUT...
SE DÉMONTE PARTOUT...
SE REMONTE PARTOUT ...

Ce petit hydroglisseur muni d'un moteur Anzani 10/12 HP. avec hélice aérienne vous transportera rapidement vous et vos amis, partout où il y a au moins dix centimètres d'eau, même dans la rizière inondée en saison des pluies ; vous ferez facilement 25 kilomètres et ne dépenserez que 3 à 5 litres d'essence à l'heure.

Passez commande de suite aux ÉTABLISSEMENTS CH. BARDON.

Quai de la Marne, Saigon (Khanhhoi).

Agence générale pour la vente des glisseurs Farman en Indochine,

On demande à acheter une chaloupe en bon état de navigation pouvant remorquer deux à trois jonques. On ferait échange de préférence contre un grand canot automobile à cabine neuf.

Écrire à Ch. BARDON, 127, rue Paul-Blanchy, Saigon

Liste générale des membres de la [Société des études indochinoises](#)
(Bulletin, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

Bardon (Charles-Marie), commerçant-industriel à Saigon.

Deux faillites
(*L'Écho annamite*, 5 août 1929)

La Sûreté recherche deux commerçants européens, partis sans laisser d'adresse : ce sont MM. Bardon, qui tenait, rue Paul-Blanchy, un commerce de canots automobiles et d'appareils divers, et Thibert, lequel s'occupait de la fabrication de simili-marbre pour ameublement.

Le premier laisserait un passif de près de cinquante mille piastres. Il aurait profité des fêtes du 14 juillet pour prendre le train de Nha-trang. De ce jour, on ne le revit plus.

Le second négociant aurait lancé des actions pour étendre son entreprise. Il exigea le versement immédiat des parts, qu'il empocha, et le 21 juillet, il aurait pris le train de Mytho pour disparaître sans esprit de retour.

L'épidémie de faillites, qui semblait être le monopole des Chinois, aurait-elle atteint les Européens de la Cochinchine ?

Nouvelles du Laos
L'arrestation du « colonel » Thibert
(*L'Écho annamite*, 10 août 1929)

.....
Mais où est M. Bardon ? Où sont les Chinois en faillite et en fuite que comptent tant Saïgon et Cholon ? Arrivera-t-on à leur mettre la main au collet ?

COCHINCHINE
SAÏGON
Où sont-ils ?

Autour de la mystérieuse disparition de deux Européens habitant Saïgon (*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1929)

La disparition de M. Bardon et celle de M. Thibert, annoncées par la presse, continuent à faire l'objet de nombreux commentaires en ville.

M. Bardon était tapissier-ébéniste. Il avait monté un chantier de construction de canots automobiles près de la rampe du pont de Khanh Hoi.

Pendant la guerre, il confectionnait à Saïgon des caisses pour l'emballage des munitions fabriquées à l'arsenal. Les différentes affaires montées par M. Bardon ne furent jamais couronnées de succès ; il eut, à ce sujet, certains démêlés avec la justice. Sans se décourager, il avait remonté une nouvelle affaire : le salon nautique, rue Paul-Blanchy, à Tan-Dinh

Mais quand on a la poisse, comme disent les aviateurs, elle vous tient bien et M. Bardon, subissant les conséquences de la crise économique, a vu, une fois de plus, son affaire lui claquer dans les mains. Souhaitons que, dans son affolement, il n'ait pas donné suite à un projet que d'aucuns lui attribuent.

Chronique des provinces
Bêntre
L'arrestation de M. Bardon ?
(*L'Écho annamite*, 16 août 1929)

Le bruit court de l'arrestation, à Bêntre, de M. Bardon, commerçant en faillite, dont nous avions annoncé la fuite. Au moment d'être appréhendé, il aurait essayé de se tuer ; mais on l'en aurait empêché. Nous n'avons aucune confirmation officielle de cette nouvelle.

SIAM
L'arrestation de l'industriel Bardon
(*L'Écho annamite*, 20 septembre 1929)

Nous avons annoncé, en mi-juillet, la fuite du commerçant et industriel Bardon, poursuivi, par le Parquet de Saïgon, pour faillite frauduleuse, sur diverses plaintes. Cet Européen aurait été arrêté, mardi dernier, par la police, à Bangkok, dans un établissement où il aurait été employé, en qualité de maître d'hôtel. Son extradition aurait été demandée, au gouvernement siamois, par les autorités françaises de Cochinchine, par l'entremise du ministre de France de là bas.

La nouvelle nous a été donnée sous toutes réserves, d'où le ton dubitatif sur lequel nous l'annonçons nous-même aujourd'hui, confirmant ainsi le renseignement publié, à ce sujet, par un quotidien, dans son édition d'hier. Nous serons bientôt fixé sur l'accueil qu'il convient d'y réserver. Au cas où cette information serait exacte, le prévenu ne tarderait guère à être ramené à Saïgon et à comparaître devant le juge d'instruction de notre ville, à qui il serait invité à expliquer son attitude et à fournir des éclaircissements sur la gestion de ses affaires.

Arrestation de M. Bardon
(*L'Écho annamite*, 22 mars 1930)

Nous avons annoncé, en son temps, la faillite Bardon, ainsi que la fuite du failli, au moment où il devait être incarcéré.

La police avait perdu, depuis longtemps, la trace du fugitif, quand sa présence fut signalée du côté des mines d'or de Tchépone, au Laos.

M. Bardon y fut arrêté et ramené en Cochinchine sous escorte.

Avant-hier soir, il fut ramené de Phanthiêt à Saïgon, par le train régulier. A son débarquement, il fut immédiatement conduit à la prison centrale, où il est actuellement incarcère

Hier matin, un inspecteur de la sûreté l'escorta au cabinet du juge d'instruction qui l'interrogea pour la première fois.

AU PALAIS
L'affaire Bardon en appel
(*L'Écho annamite*, 9 avril 1930)

La Cour des appels correctionnels français, sous la présidence de M. Boyer, avait à examiner le cas Bardon, que nos lecteurs connaissent déjà.

Accusé de détournement, au préjudice de M. Lecam, M. Bardon, industriel en état de faillite, avait pris la fuite. Ainsi que nous l'avons relaté, il fut arrêté au Laos, et ramené sous escorte à Saïgon, où le tribunal correctionnel le condamna à 4 mois de prison pour le délit précité.

Appelé à la barre en qualité de témoin, le plaignant explique les conditions dans lesquelles l'inculpé lui avait remis un canot automobile, en gage d'un emprunt contracté sur aval de M. Lecam.

Entreposée au Club nautique, cette embarcation disparut, comme par miracle, au lendemain de la fuite de M. Bardon. On la retrouva plus tard, enfouie dans la vase, dans un arroyo de la rue d'Arras.

M^e Pinaud, avocat de l'accusé, prétend qu'on ne saurait reprocher à celui-ci nulle intention délictueuse. Le canot, ayant besoin de réparation, fut mis en lieu sûr, afin de garantir le gage de M. Lecam.

Le ministère public, représenté par M. Lafrique, procureur de la République, démontre l'intention délictueuse, en invoquant les deux faits que voici : M. Bardon avait pris la peine d'effacer le nom du canot, peint sur la coque ; en second lieu, il avait déclaré à M. Lecam, son ami pourtant, qu'il irait à Trâvinh, alors que son projet était de se rendre au Laos pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers.

Le tribunal renvoie l'affaire à quinzaine. pour jugement.

Tribunal correctionnel français
Détournement
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1930)

Samedi matin, 12 avril 1930, le tribunal correctionnel français de Saïgon a rendu un verdict d'acquiescement en faveur de M. Bardon, poursuivi pour détournement d'un canot automobile. Il avait été condamné, par défaut, à 4 mois d'emprisonnement

Correctionnelle indigène
Autour de la faillite Bardon
(*L'Écho annamite*, 11 juillet 1930)

M. Faucon, syndic-liquidateur, avait chargé son employé Nguyễn-thanh-Ut de trouver des acquéreurs, aux fins de réaliser l'actif de la faillite Bardon.

Et s'acquitta parfaitement de sa mission ; mais, au lieu de verser entre les mains de son patron la totalité de l'argent qu'il en retira, il en garda, par devers lui, près de deux mille piastres, somme dont il avait absolument besoin, prétendait-il, pour faire face aux difficultés d'ordre financier qui assaillaient sa famille.

Il promit, cependant, de rembourser, dès qu'il en aurait les moyens.

Cette promesse, que, d'ailleurs, son auteur n'a pas eu le temps, jusqu'ici, de tenir, n'est pas considérée, par le ministère public, ni par la partie civile, respectivement représentés par M. le substitut Mignard et M^e Giacobbi, avocat-défenseur, comme une circonstance atténuante en faveur de l'inculpé, dont le geste est sévèrement qualifié et commenté

Adoptant la thèse de l'accusation, qui appelle escroquerie le détournement commis par l'employé indélicat, le tribunal condamne Nguyễn thanh Ut à quatre mois de prison et accorde à la partie civile une piastre de dommage intérêt.

L'audience était présidée par M. Tran van Ty.

AU PALAIS
Correctionnelle européenne
(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1930)

Président : M. Boyer
Ministère public : M. Collet.

Inexpérience commerciale

Depuis plus d'un an bientôt, après sa fuite au Siam, Bardon défrayait la chronique judiciaire

« Effrayé, dit-il, devant la mauvaise situation de mes affaires, et craignant des sanctions, j'ai perdu la tête et me suis sauvé ».

Il n'y a eu aucune intention malhonnête dans la gestion des affaires commerciales. C'est devant les grandes responsabilités qu'il croyait s'être créées qu'en prenant la fuite, Bardon a fait une faillite frauduleuse.

M^e Faucon, qui examina la situation commerciale de Bardon, estime qu'elle pouvait très bien être rétablie si, par sa fuite même, le commerçant n'avait empêché la réalisation de l'actif : près de 12.000 piastres.

Ignorance totale de la bonne tenue d'une affaire commerciale, car l'économie et l'ordre auraient fait ressortir une situation saine, et non désespérée comme l'a pensé l'inculpé.

M^e Pinaud présente la défense du défaillant. L'avocat dépeint l'état mental du colonial qui reste trop longtemps sans revoir la France. Bardon n'est pas rentré depuis son arrivée à la Colonie, c'est-à-dire depuis près de trente ans.

Ayant créé cette affaire assez spéciale, puisque l'on s'occupait de canots automobiles, le commerçant pouvait parfaitement réussir s'il avait eu toutes ses forces. Mais son caractère avait été déprimé depuis longtemps par des chagrins intimes qui minèrent son tempérament.

Les dépositions de l'expert ont éclairci la situation.

M^e Pinaud demande l'indulgence pour son client.

Bardon est condamné à deux ans de prison avec sursis.
